

FIGURE 3.1 : LE CADRE NORMATIF DU QATAR

Le **libellé de la norme** est un énoncé court et concret qui décrit le domaine clé de la pratique professionnelle des enseignants et des directeurs d'établissement.

Le **descripteur** est une description succincte de la dimension de la pratique professionnelle couverte par la norme.

Les **énoncés** décrivent les principaux éléments de la pratique professionnelle couverts par la norme du point de vue des résultats. Ils mettent l'accent sur la performance et peuvent être démontrés.

Les **indicateurs** ne sont pas une liste de contrôle. Ils recensent les mesures qu'un enseignant ou qu'un directeur d'établissement prendrait d'ordinaire pour assurer la mise en œuvre de la dimension de la pratique professionnelle détaillée dans l'énoncé pertinent. Voici un exemple d'énoncé et de certains indicateurs qui lui sont associés.

Cette section recense les **compétences, les connaissances, les notions et les dispositions requises** qui étayent la dimension de la pratique professionnelle décrite dans la norme. Elle indique également les domaines généraux d'apprentissage et de perfectionnement que les enseignants et les directeurs d'établissement pourraient prendre en considération pour renforcer cette dimension de leur pratique.

Ce **guide des données probantes** précise le niveau de performance attendu des enseignants et des directeurs d'établissement à chaque étape de leur avancement professionnel. Il inclut également une liste des types de données probantes que les enseignants et les directeurs d'établissement peuvent être amenés à présenter pour montrer qu'ils ont atteint le niveau de performance requis.

1. Structurer les expériences d'apprentissage innovantes et flexibles pour les individus et les groupes d'apprenants



Cette norme couvre les exigences relatives à l'établissement d'objectifs d'apprentissage et à l'élaboration d'expériences d'apprentissage flexibles et innovantes qui répondent à ces objectifs ainsi qu'aux besoins, aux préférences et aux styles d'apprentissage individuels des apprenants.

Énoncés	Indicateurs
1.1 Recenser les objectifs d'apprentissage qui tiennent compte des documents pédagogiques et des politiques de l'établissement.	- Les objectifs d'apprentissage et les critères d'évaluation qui tiennent compte des normes relatives au programme d'enseignement et des programmes élaborés par les établissements sont établis. - Les objectifs d'apprentissage, les formes d'évaluation et les critères d'évaluation sont inventoriés et documentés conformément aux politiques de l'établissement. - Les objectifs d'apprentissage, les formes d'évaluation et les critères d'évaluation sont communiqués aux apprenants et à leur famille.
1.2 Tenir compte des informations sur les étudiants lors de la conception des expériences d'apprentissage.	- Des informations sur le contexte, les apprentissages antérieurs, les besoins, les préférences et les styles d'apprentissage ainsi que sur les spécificités d'apprentissage des apprenants sont collectées auprès de plusieurs sources. - Les informations sur les besoins en matière d'apprentissage des individus et des groupes d'apprenants sont analysées et utilisées dans le cadre de la conception et de la sélection d'expériences d'apprentissage flexibles et innovantes. - Les informations fournies par les données d'évaluation sont utilisées aux fins de la conception d'expériences d'apprentissage flexibles et innovantes.

Compétences requises

Cette dimension de la pratique professionnelle nécessite des connaissances, des notions et la capacité d'appliquer :

- des compétences analytiques pour déterminer les besoins des apprenants en matière d'apprentissage, y compris les spécificités d'apprentissage des étudiants souffrant d'un handicap physique et intellectuel et les besoins spéciaux des étudiants doués.

Connaissances requises

Cette dimension de la pratique professionnelle nécessite des connaissances et des notions concernant :

- l'élaboration des critères d'évaluation ;
- les théories sur le développement des enfants et des adolescents.

Dispositions requises

Cette dimension de la pratique professionnelle nécessite de croire que :

- l'ensemble des enfants et des adolescents peuvent atteindre un niveau élevé d'apprentissage et réussir ;
- le rythme d'apprentissage des enfants et des adolescents diffère selon les individus et que les enfants et les adolescents peuvent s'appuyer sur des talents et des aptitudes qui leur sont propres.

Guide des données probantes

Enseignants débutants

Les enseignants débutants sont capables d'organiser et de mettre en œuvre des expériences d'apprentissage pour des individus et des groupes d'apprenants en s'appuyant sur leur connaissance des normes relatives au programme d'enseignement et des programmes élaborés par les établissements, ce qui peut être attesté par :

- le recensement des objectifs d'apprentissage dans les normes relatives au programme d'enseignement et les programmes élaborés par les établissements.